



# LES EFFETS DE LA POLLUTION SUR LA SANTÉ HUMAINE

DÉFIS ET PERSPECTIVES

*RAPPORT SYNTHÉTIQUE*



SEMINAIRE DU 3 JUIN 2017 AU CERAP - COCODY  
INSTITUT AFRIQUE MONDE – COTE D'IVOIRE

# **SOMMAIRE**

---

<b>I. RAPPORT DES TRAVAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>II. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>11</b>

**I.**

**RAPPORT DES TRAVAUX**

# I. RAPPORT DES TRAVAUX

Par

**Professeur TIEMBRE Isaac & Professeur KOUADIO Jérémie**

Samedi 3 Juin 2017 de 9h à 14h30 s'est tenu au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) à Cocody un séminaire organisé par l'institut Afrique Monde - Côte d'Ivoire (IAM-CI) en partenariat avec l'entreprise MTN sur le thème « *Les effets de la pollution sur la santé humaine : défis et perspectives* ». Ce séminaire qui a enregistré la participation d'une centaine de personnes s'est déroulé en quatre phases :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les présentations du panel d'experts ;
- Les travaux en ateliers et la restitution en plénière ;
- La cérémonie de clôture.

## **1. La cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions, la première par madame Denise Houphouët Boigny présidente de l'IAM-CI et la seconde par madame Bakayoko Naminsita représentant Monsieur le Directeur Général de MTN- Côte d'Ivoire.

Dans son allocution madame la Présidente de l'IAM-CI, après avoir remercié les panélistes et les participants, a succinctement présenté l'IAM et les objectifs que cet institut poursuit. Il s'agit principalement de mobiliser les intelligences tant africaines que celles venues d'ailleurs pour débattre et proposer des solutions aux problèmes qui assaillent l'Afrique. D'où l'importance du thème de ce séminaire. L'IAM entend à travers ce thème, faire partager les informations et les expériences des experts sur les effets nocifs de la pollution sur la santé humaine, afin que puissent être proposées des solutions pratiques et réalisables pour une meilleure santé en Afrique.

A la suite de madame Denise Houphouët-Boigny, ce fut au tour de madame Bakayoko Naminsita de prendre la parole au nom du Directeur Général de MTN Côte d'Ivoire. D'entrée de jeu elle a énuméré un certain nombre d'actions réalisées par son entreprise engagée depuis longtemps dans la responsabilité sociétale. C'est ainsi par exemple que MTN, lors d'une campagne de quatre (4) mois, a collecté près de 72 tonnes de déchets électroniques qui ont été

transférés en Afrique du Sud puis en Hollande pour recyclage en partenariat avec la société ERIKSON. Dans le cadre de cette activité, plus de 4000 personnes ont été sensibilisées à la problématique de la protection de l'environnement.

Après ces deux allocutions, abordant le thème du séminaire dans sa présentation inaugurale, le Professeur Aïdara Daouda a d'abord adressé ses remerciements aux experts et aux participants. Introduisant son exposé, il a défini la pollution environnementale comme un crime écologique et a décrit les mécanismes de cette pollution et ses conséquences sur la santé en insistant sur la pollution des sols, la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau, la pollution de l'habitat, la pollution de la chaîne alimentaire et la pollution sonore.

Cette pollution menace la vie humaine à travers ses effets sur la santé de l'homme. Cette menace se ressent dans la prolifération de maladies diarrhéiques, le développement de nids de moustiques et de maladies respiratoires, la pollution sonore au-delà du seuil de tolérance de 50 décibels pour les enfants et de 55 décibels pour les adultes, les cancers, les problèmes de fertilité, etc.

Il a conclu son exposé en insistant sur la responsabilité de l'action de l'homme dans le développement de la pollution de l'environnement. Le remède, recommande le Professeur AÏDARA, doit venir de l'homme qui devra prendre conscience de la menace et polluer moins.

## **2. Les présentations du Panel d'experts**

La modération de ce panel d'experts a été assurée par le Professeur Mathieu Lou BAMBA, Secrétaire Général de la Commission Nationale pour l'UNESCO.

Dans ses propos introductifs, il a insisté sur la gravité de la pollution environnementale et a rappelé que cette pollution étant d'origine anthropique, la réponse adéquate devrait donc faire appel à la responsabilité de l'homme.

Il a présenté ensuite les 3 experts avant de leur donner la parole pour leurs exposés sur les thèmes retenus à savoir :

- Pollution atmosphérique et maladies respiratoires transmissibles et non transmissibles ;
- Problématique des déchets solides et santé humaine ;

- Responsabilité sociétale des entreprises(RSE) et santé humaine : une question éthique.

Le premier thème « pollution et santé » a été présenté par le Professeur FAYOMI Benjamin, Titulaire de la chaire Ecosanté.

Il a commencé son exposé par la définition des concepts tels que : environnement, écosystème, nuisance, pollution. L'environnement, dira-t-il, est un système constitué par l'air (atmosphère), l'eau (hydrosphère), le sol (pédosphère et lithosphère) et les êtres vivants (biosphère).

Il a énuméré ensuite quelques sources de pollution. Il s'agit du transport, des décharges à l'air libre qui sont des lieux où se nourrissent les animaux, des sites de fumage de poisson, l'allumage des foyers avec des plastiques.

Les conséquences de ces sources de pollution sont les différentes maladies liées à la mauvaise qualité de l'environnement. C'est le cas par exemple du développement des maladies non transmissibles (diabète, cancer, surdité, etc.). Selon l'OMS 80% des décès sont liés à l'environnement.

Il a terminé ses propos en faisant des recommandations contre la sédentarité, l'alcool et le tabagisme et en suggérant ~~au contraire~~ une alimentation saine et équilibrée. Il a insisté enfin sur la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Il s'agit de prendre les mesures en amont pour éviter à l'individu de contracter la maladie.

Le deuxième thème« Problématique des déchets solides et santé humaine » est une étude de cas présentée par Monsieur Emile GUEI, Ingénieur et Directeur du groupe EHOULEE. Son exposé a consisté en la restitution des résultats du programme "Eco Santé Plus en Afrique subsaharienne" avec le cas de la gestion des déchets solides dans le District d'Abidjan. Il s'agit d'un programme du groupe EHOULEE.

Monsieur GUEI a d'abord fait le diagnostic de la situation de gestion des déchets dans le district d'Abidjan. Dans ce programme, le District a été délimité en trois zones de production de déchets :

- 1500 tonnes/ jour pour la zone Abidjan Nord-Est
- 1750 tonnes/ jour pour la zone Abidjan Nord-Ouest
- 1000 tonnes / jour pour le sud la zone Abidjan Sud Atlantique

Se référant à ces quantités de déchets produits Il a posé le problème de leur ramassage et de leur traitement car seulement 60% sont ramassés et 40% restent encore dans la nature et sont à l'origine des odeurs nauséabondes, des nids de moustiques et de la prolifération des rongeurs qui menacent la santé humaine au quotidien.

Le groupe EHOULEE propose une implication des producteurs de déchets dans cette gestion. Cela passe par l'information, la sensibilisation et l'éducation des individus pour arriver au tri simplifié de déchets déjà à la base. Il a terminé en insistant sur le fait qu'en acceptant le tri simplifié à la base, nous pouvons faire de ces déchets solides des ressources et non plus des sources de nuisance.

La dernière intervention a été celle du Docteur François KABORE, Directeur du CERAP, Abidjan sur le thème « Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et santé humaine : une question éthique »

En faisant le diagnostic de la situation, le Docteur KABORE a souligné que selon l'OMS environ 1,7 millions d'enfants meurent chaque année de causes liées à l'environnement. La question qui se pose est donc de savoir quelle pourrait-être la contribution des entreprises dans la problématique santé/environnement ?

Selon la norme ISO 26000, la RSE est un comportement adopté par l'entreprise qui contribue au développement durable. C'est une norme qui promeut la santé et le développement durable.

Mais la loi d'orientation de la Côte d'Ivoire stipule la RSE volontaire. Pour le Docteur KABORE, il y a une redéfinition de l'entreprise. Pour ce faire, il a apporté des précisions sur les concepts de bien public (air, nature, atmosphère), externalité (effet sur une tierce personne de la transaction économique entre agents économiques). L'externalité peut-être positive ou négative. Selon Docteur KABORE, la pérennité d'une entreprise repose sur son investissement dans la RSE, cela doit être une obligation pour l'entreprise.

En Côte d'Ivoire, seulement 13% des entreprises investissent dans la RSE. En définitive, il faudrait un changement de paradigme. Il s'agira de passer de la RSE à la redevabilité sociétale de l'entreprise pour que la RSE soit un véritable tremplin de valeur partagée, de progrès et de santé pour les générations présentes et futures. Ainsi, en Afrique il faudrait une loi obligeant les entreprises à s'investir dans la RSE.

### 3. Echanges et points des débats

Les interventions des participants étaient essentiellement des contributions et des propositions mais à certaines de leurs préoccupations et cris de cœurs, les panélistes ont apporté des réponses. Ces interventions ont porté sur :

- La prise en compte du danger d'irradiation et de contamination microbienne que représente le téléphone portable surtout pour les enfants de bas âge et les bébés ;
- La recherche d'un modèle économique qui prendrait en compte le producteur de déchet et permettre que les déchets soient profitables en termes de monnaie au producteur lui-même. Le modèle économique qui prendrait en compte le producteur de déchet existe déjà mais à l'échelle d'une coopérative dans les différents quartiers ;
- L'absence de fermeté de l'Etat à l'égard des entreprises (de l'étude d'impact environnemental et social jusqu'au respect du plan de gestion environnemental et social) ;
- La non réaction de l'Etat face à certaines problématiques de la pollution environnementale telle que la mauvaise qualité du carburant qui contiendrait un taux de soufre qui dépasse les normes admises ;
- La problématique de la pollution environnementale par les déchets hospitaliers ;
- La non analyse des résidus de pesticides dans les fruits, légumes et repas des restaurants et des abords des voies publiques ;
- L'influence et le poids des grands lobbies dans les questions de protection de l'environnement en Afrique et la nécessité de travailler à la sensibilisation et à la formation des opinions publiques afin qu'elles fassent pression sur les gouvernants ;
- La Sensibilisation des populations au tri de déchets afin d'en permettre une meilleure gestion.

#### 4. Travaux en ateliers et restitution en plénière

Trois groupes ont été constitués afin de traiter les trois thématiques qui ont fait objet de présentation des panélistes. Des propositions et solutions pratiques ont été proposées.

- Adopter des lois et réglementations applicables ;
- Organiser le secteur du transport ;

Faire le rapport transport/santé afin d'en faire prendre conscience aux transporteurs, aux décideurs et à la population ;

- Permettre aux agents de police d'arrêter les véhicules qui polluent en dégageant de la fumée toxique dans la circulation ;
- Réglementer la composition du carburant ;
- Vulgariser les résultats de la recherche relative à la pollution environnementale ;
- Mettre l'accent sur la communication, la sensibilisation et l'éducation pour éveiller la conscience écologique des populations ;
- Adopter des sanctions à l'encontre des contrevenants ;
- Produire des émissions télévisées traitant de sujets les scientifiques comme ce qui se fait pour la littérature ;
- Débuter l'éducation relative à l'environnement dès l'école maternelle ;
- Intégrer les collectivités et les ONG dans les prises de décisions ;
- Montrer aux entreprises, l'intérêt et les bénéfices qu'elles tirent en s'engageant dans la RSE ;
- Exiger la prise en compte effective des enjeux environnementaux (Etude de l'impact environnemental et plan de gestion environnemental et social) avant l'implantation de toute entreprise ;
- Finaliser les textes et adopter une fermeté dans leur application ;
- Stratégies : pour favoriser le dialogue il faut renforcer la plateforme de concertation public /privé /société civile, Instituer une journée RSE, instituer un prix de l'entreprise écoresponsable.

## **2. Cérémonie de clôture**

La Présidente de l'IAM tout en remerciant tous les participants se félicite de la promotion de la coopération sud-sud et déclare la clôture du séminaire.

**II.**  
**RECOMMENDATIONS**

## II. RECOMMANDATIONS

### **Au niveau politique**

- Réaffirmer la volonté politique de concrétisation d'une « alliance stratégique en marche » authentique et effective, par la réactivation et l'organisation régulière de la conférence interministérielle des ministres africains en charge de la santé et de l'environnement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers tels que l'OMS et le PNUE ;
- Renforcer au plan national ou régional la politique éducative prenant résolument en compte dans les curricula, aux niveaux formel et non formel, la problématique de la pollution dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du développement durable ;
- Renforcer en Côte d'Ivoire la loi d'orientation sur la responsabilité sociétale des entreprises par une loi inclusive prenant en compte la redevabilité sociétale des entreprises.

### **En matière de recherche**

- Promouvoir en matière de recherche l'approche écosystémique à la santé humaine inclusive en vue du partage des résultats des travaux scientifiquement éprouvés et de la mise en œuvre de solutions applicables, avec la pleine participation des communautés tant urbaines que rurales concernées par des pollutions spécifiques, avérées ou potentielles, et leurs effets sur la santé humaine ;
- Lutter contre les gaz à effet de serre et les maladies respiratoires non transmissibles induites par la pollution atmosphérique anthropique liée aux activités domestiques et de transport en milieu urbain ;
- Renforcer au sein des structures spécialisées l'analyse des résidus de pesticides dans les fruits, légumes et repas des restaurants y compris de la restauration informelle aux abords des voies publiques.

### **Au niveau des médias**

- Renforcer les stratégies de lutte contre la pollution, par la veille, la production, la diffusion des émissions de sensibilisation à la télévision et à la radio y compris les radios de proximité.

### **Au niveau du secteur privé**

- Sensibiliser les professionnels les plus exposés aux effets de la pollution sur la santé induits par leurs activités, notamment en agriculture, dans les installations classées et le domaine de l'exploitation minière, la gestion des déchets ménagers, électroniques et hospitaliers ;
- Généraliser la stratégie de recyclage des téléphones mobiles obsolètes initiée en Côte d'Ivoire par l'opérateur de téléphonie mobile MTN ;
- Appliquer lorsque cela s'avère nécessaire le principe pollueur-payeur ;

- Instituer une journée nationale de la RSE ;
- Instituer un prix de l'entreprise écoresponsable.

#### **Au niveau de la société civile**

- Promouvoir à tous les niveaux, le respect et la prise en compte de principes éthiques ;
- Favoriser le dialogue en renforçant la plateforme de concertation public /privé /société civile ;
- Renforcer l'alliance stratégique avec les organisations de la société civile, partenaires indispensables du terrain, œuvrant dans le domaine de la santé et de l'environnement et des effets de la pollution sur la santé humaine, en raison de leur engagement éco-citoyen ;
- Renforcer la sensibilisation des populations au tri de déchets afin d'en permettre une meilleure gestion tant au plan économique que sanitaire.

# QUELQUES SOURCES DE POLLUTION

(Extraites de la communication du Professeur FAYOMI Benjamin)

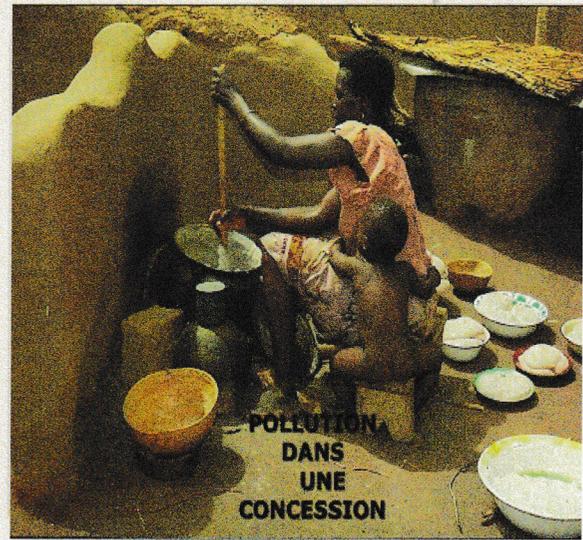


La décharge !! Pas d'herbe, que mange le bétail



DANS LE MÊME ENVIRONNEMENT ON NOTE

- ✦ Habitation
- ✦ Décharge
- ✦ Brûlage de déchets
- ✦ Pâturage
- ✦ Fumage de poissons



POLLUTION DANS UNE CONCESSION